COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES PORTES
D'ARIEGE PYRENEES

BILAN D'ACTIVITES

Communauté de Communes
Portes d'Ariège Pyrénées

2020

EDITO

2020

Un contexte particulier en tous points

Pour la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, l'année 2020 aura été de tous fronts :

- celui du combat pour lutter contre le virus au sein des entités et de la nécessaire adaptation des équipes à un développement de l'épidémie très fluctuant ;
- celui de la solidarité auprès des acteurs économiques du territoire pour rendre la crise rencontrée la moins impactante pour eux ;
- celui de la gestion des impondérables conséquences des modes de vie changés par ce basculement dans une société sous perpétuel contrôle ;
- celui de la raison suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont l'enquête a été initiée dès 2017 et dont les résultats en date d'octobre 2020 mettent en exergue 7 mises en œuvre impératives à la collectivité pour se conformer à la légalité en vigueur ;
- celui aussi du changement stratégique suite aux élections communautaires pour mieux définir un cap territorial avec une volonté solidaire et transverse d'agir pour le territoire.

Arrivé à tête de la collectivité en juillet 2020, j'ai pu remarquer dès les premiers jours les importants efforts fournis par les équipes en interne, tant sur le volet administratif que sur le volet technique. Leur assiduité à rendre service dès que possible et leur motivation à œuvrer pour le bien commun font de la collectivité intercommunale une entité sur laquelle les communes du territoire peuvent s'appuyer pour permettre elles-mêmes de se développer.

Les six mois travaillés ensemble ont permis de faire un vaste tour d'horizon du diagnostic existant pour concevoir et préparer des grands axes stratégiques sur lesquels notre collectivité doit aujourd'hui œuvrer nécessairement dès 2021 en vue de se consolider.
L'année 2020 s'est ainsi terminée dans une continuité d'exercice du quotidien, avec toutes ses facettes de nécessaire adaptation à la crise sanitaire sans précédent, tout en travaillant pour ma part progressivement et en profondeur avec la Direction générale, afin de mettre en œuvre un vrai projet de territoire attendu pour faire éclore cette cohésion territoriale dans les actes de demain.

Alain ROCHET
Président de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

SOMMAIRE

Avant-propos

I Les priorités de la CCPAP

p.5 • Favoriser la cohésion territoriale et soutenir les actions communales

p.7 • Répondre aux besoins quotidiens des habitants

p.11 • Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : l'entretien régulier

p.13 • Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : le développement de projets structurants

p.21 • Créer l'attractivité en préservant l'authenticité

p.23 • Sauvegarder la biodiversité et contribuer au respect de l'environnement

p.25 • Permettre le développement de l'économie et de l'emploi

p.27 • Eveiller la connaissance et contribuer à la protection du patrimoine

II Les moyens d'actions

p.31 • Adapter l'organisation interne et optimiser le savoir-faire

p.33 • Moderniser l'action publique et communiquer

p.34 • Renforcer la stratégie budgétaire et financière

Des priorites et des moyens

L'intercommunalité, c'est faire confiance à l'intelligence collective.

L'intercommunalité est avant tout un échelon de proximité.
Les élus communautaires, issus des Conseils municipaux, siègent au Conseil Communautaire et cette extension de périmètre d'action leur donne du poids pour étendre et renforcer les services à la population.
Mieux coordonner et mieux territorialiser leurs politiques publiques dans un périmètre d'intervention communs est un leitmotiv pour les équipes de l'EPCI. Il s'agit ici de faire confiance à l'intelligence des territoires. En tout domaine d'actions, les communes et la Communauté ont toute latitude pour s'organiser entre elles et définir leurs rôles respectifs. Dans un objectif unique : mieux rendre service à la population.

Le levier du travail en transversalité.

Le contexte actuel compliqué avec la crise sanitaire liée à l'évolution du monde des collectivités nécessite une connaissance mutuelle et une reconnaissance des potentiels de chacun pour avancer.
Outre le besoin d'un travail en interne, tant au niveau des élus que des agents pour fédérer autour d'objectifs communs, il convient d'entreprendre et de permettre des échanges réguliers avec tous les acteurs du territoire pour créer plus d'agilité d'exercice et en faire sortir plus grand le territoire.

Se donner les moyens d'agir effi-cacement

La CCPAP améliore constamment la performance de ses services.
Ses objectifs : adapter ses missions au plus près des besoins du terrain, maîtriser les moyens des actions engagées et optimiser la gouvernance de la collectivité.

HUIT AXES D'ACTIONS PRIORITAIRES

En s'appuyant sur les compétences obligatoires et optionnelles, l'intercommunalité agit dans des domaines bien définis. Elle s'est donnée huit objectifs principaux au travers ces derniers :

- *Favoriser la cohésion territoriale et soutenir les actions communales*
- *Répondre aux besoins quotidiens des habitants*
- *Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : l'entretien régulier...*
- *Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : le développement de projets structurants*
- *Créer l'attractivité en préservant l'authenticité*
- *Sauvegarder la biodiversité et contribuer au respect de l'environnement*
- *Permettre le développement de l'économie et de l'emploi*
- *Eveiller la connaissance et contribuer à la protection du patrimoine*

Favoriser la cohésion territoriale et soutenir les actions communales

« La CCPAP décline son action territoriale par la mise en œuvre de programmes d'action adaptés aux enjeux et aux projets portés par les communes, les territoires et les acteurs locaux. »

NOUVEAUTE

Nouvelle instance : la conférence des maires

La CCPAP s'est mise en conformité dès le lendemain des élections en créant par une délibération une nouvelle instance de consultation et de coordination : la conférence des maires. Prévue tous les 2 mois environ, cette réunion permet des prises de paroles libres et des échanges entre les 35 maires du territoire, sur tout thème d'actualité incitant au dialogue transversal, à l'écoute mutuelle et à la co-construction. En 2020, ces nouvelles réunions se sont tenues en octobre et en décembre dans deux villes différentes de la CCPAP. Organiser la conférence des maires dans les différentes communes du territoire permet aux élus de mieux connaître les particularités de la CCPAP.

En avant pour un pacte de gouvernance !

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le Président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.
Le Conseil Communautaire s'est ainsi prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de gouvernance au cours de sa séance du 12 novembre 2020. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer le document visant à établir les règles internes de fonctionnement de la CCPAP en vue d'une validation avant le 28 juin 2021.

chiffres clefs

FEMMES ET HOMMES DE LA CCPAP

35
communes

70
élus titulaires

30
élus suppléants

220
agents

39 582
habitants

ACTION TRANSVERSE

Pour un projet de territoire co-construit

Trois séances de séminaire se sont tenues en novembre-décembre 2020 pour exposer le principe d'un projet de territoire co-construit aux élus de la CCPAP. Cela fait partie également d'une des recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à laquelle la collectivité doit se conformer. Les directeurs de Pôle et de services de la Communauté de communes ont présenté un diagnostic des compétences, des actions portées par la CCPAP ainsi que les forces et les faiblesses liées à leur exercice. Un questionnaire a été lancé auprès des élus pour contribuer à alimenter ce diagnostic. La synthèse des retours sera présentée aux élus en vue de documenter la méthodologie adaptée pour participer collectivement à l'élaboration du projet de territoire en 2021. A cela s'ajoutera en parallèle la réalisation d'un pacte financier et fiscal, essentiel pour dégager des marges de manœuvre souples et se conformer aux consignes du rapport de la CRC afin de se mettre au niveau des autres collectivités de même taille.

AIDE FINANCIERE

Le fonds de concours pour soutenir les projets communaux et l'économie locale

Le Conseil Communautaire de la CCPAP a approuvé le 11 juillet 2020 la création d'un fonds de concours Covid-19, visant à soutenir les communes membres de moins de 1 000 habitants dans leur projet d'investissement et les entreprises locales, au regard des conséquences de la crise sanitaire.
Son enjeu est de permettre de redémarrer progressivement l'activité économique sur le territoire et de le rendre pérenne en ces temps très incertains.

chiffres clefs

FONDS DE CONCOURS

30
dossiers/projets instruits et acceptés

19
communes subventionnées

3
thèmes préconisés : rénovation énergétique, rafraichissement du patrimoine local et nouveaux aménagements communaux

10 000
euros de plafond maximum par projet

159 530
euros dédiés

Répondre aux besoins quotidiens de la population

La CCPAP recherche par le développement de la mutualisation, voire de la délégation de gestion de certaines compétences, à améliorer l'efficacité du service rendu et à gagner en souplesse organisationnelle pour les usagers.

L'ACCUEIL ET LA GARDE DE JEUNES ENFANTS

Intégration du multi accueil et du RAM de Mazères

Au 1er janvier 2020, ces deux équipements en régie intègrent dans leur totalité le Pôle Petite Enfance.
L'extension du Bureau d'accueil, d'informations et de préinscriptions de Pamiers - Guichet unique a été étendu dans la foulée sur le secteur de Saverdun et Mazères au 1er mars 2020.
Sur le second semestre de l'année, des projets, positionnés sur du long terme, se sont vus accélérés. Notamment la création d'un local pour le Relais Assistantes Maternelles de Pamiers. Et le projet de création d'une nouvelle structure multi-accueil de 30 agréments et celui du local pour le RAM de La Tour-du-Crieu a été amorcé le mardi 3 novembre en mairie par un comité de pilotage.

Ludothèque

La fréquentation a diminué de moitié entre 2019 et 2020 à cause de la crise sanitaire. La fermeture du jeu sur place de mi-mars à mi-juillet et ensuite les trois premières semaines de novembre, ont contribué à cette diminution à laquelle s'est ajoutée la limitation du nombre de personnes présentes, 10 personnes (adultes et enfants) au lieu de 18.
Cependant, on assiste en 2020 à une légère augmentation de la présence des assistant(e)s maternel(le)s libéral(e)s. Il y a eu 922 jeux empruntés sur les 1472 jeux à disposition.

chiffres clefs

LA PETITE ENFANCE

508
enfants accueillis

168
nouveaux inscrits

27
communes concernées

348 082 €
de recettes

1/4
du budget global de la CCPAP

L'HABITAT

L'année 2020 a été marquée par un arrêt de la dynamique d'élaboration du Plan Local de l'Habitat.
Le programme initial prévoyait, après la présentation du diagnostic et des enjeux qui s'est bien déroulée le 19 décembre 2019 en Conseil de Communauté, une reprise des travaux après les élections municipales en avril 2020. L'objectif poursuivi étant que les nouvelles mandatures puissent faire « leur » ce projet.
L'allongement de la période électorale et les contraintes liées à la pandémie n'ont malheureusement pas permis la poursuite de ces travaux en 2020.
La phase des « rencontres communales » nécessitant des échanges en présentiel a été repoussée au premier trimestre 2021.
Durant cette période transitoire, une synthèse de quelques pages du diagnostic a été réalisée afin de faciliter la familiarisation des nouveaux élus avec de dossier. Une présentation a été réalisée par l'AUA/T en octobre auprès de la commission Habitat afin de reprendre la dynamique et synthétiser les travaux déjà réalisés.

chiffre clef
LOGEMENTS COMMUNAUX

5 logements communaux ont pu être réhabilités grâce au Fonds de concours > 36 033 euros

> Zoom sur ...

Gaudiès : la commune de Gaudiès, propriétaire du presbytère, qu'elle louait dans son intégralité a fait le constat que ce très grand logement, devenu vétuste, ne correspondait plus à la demande locale.
Avec l'accompagnement du CAUE et de la CCPAP, une réhabilitation complète et division en deux T3 à loyer modéré dont un logement PMR au rez-de-chaussée a permis de loger deux familles et de répondre au mieux au besoin des ménages.
Ces améliorations et créations de logements communaux répondent au besoin des communes de maintenir un niveau minimum de parc locatif, permettant à la fois un renouvellement de population et une réponse aux problématiques sociales rencontrées par les ménages.

INGENIERIE

En matière de stratégie foncière, la CCPAP aide les communes membres à définir une stratégie, notamment sur les volets habitat et renouvellement urbain. Elle les aide en ingénierie lorsque l'adhésion à l'établissement public foncier d'Etat (EPF) s'avère nécessaire à la mise en œuvre d'un projet à dominante « habitat ».
Le rôle de l'EPF est d'acquérir du foncier (bâti ou non) pour le compte de ses membres et de le porter le temps de la définition et du montage opérationnel et financier. Il cède ensuite ce foncier, à son prix d'achat, à l'opérateur désigné par la commune.

Des conventions tripartites sont établies entre la CCPAP, garante de la stratégie globale, les communes et l'EPF.

En 2020, deux communes ont conventionné avec l'EPF : Saverdun pour un projet recyclage de friches d'activité en centre ancien et Montaut pour la création sur terrain nu, d'une résidence pour séniors autonomes. Des contacts ont également été noués avec la commune de Labatut pour l'acquisition de maisons de village à convertir en logements communaux ainsi qu'avec la commune de Gaudiès qui envisage l'achat d'une ferme abandonnée en entrée de bourg. Ces deux conventions seront conclues au premier semestre 2021.

SOUTIEN AUX PROJETS DES BAILLEURS SOCIAUX

La CCPAP accompagne les projets des bailleurs sociaux publics qui participent à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.
En 2020, la CCPAP n'a pas été sollicitée par les bailleurs HLM pour de nouvelles attributions de subventions. Pour autant, l'actualité reste riche sur le sujet :

- Livraison en septembre 2020 de la résidence Pierre Sémart, 27 logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre liée à la démolition de la Gloriette (voir partie ANRU du bilan d'activité)
- Poursuite des travaux de la « résidence du Buchet » à La-Tour-du-Crieu pour une livraison en prévue début 2021 : comblement d'une dent creuse dans le village par la création de 12 logements sociaux. Cout TTC de l'opération : 1 361 628 €

chiffres clefs

DES SUBVENTIONS CCPAP

Logements collectifs :
168 289€
en 2020 contre 167 005€ en 2019

17
logements locatifs réhabilités en 2020

74%
des demandeurs privés ont des revenus très modestes

16 934€
de revenu fiscal de référence moyen pour les demandeurs en 2020

214 468€
de subventions aux propriétaires privés en 2020 soit une hausse de 8 % comparé à 2019

CONTRIBUER A AMELIORER L'HABITAT PRIVE

L'année 2020 a constitué la dernière année de la mise en œuvre de l'OPAH-RU 2016-2020.
Le dispositif s'applique sur 2 niveaux :

- Une intervention « renforcée » qui concerne le périmètre QPV (Quartier Politique de la Ville) de Pamiers.
- Une intervention en toile de fond sur le reste du territoire.

Ses priorités ont été les suivantes :

- La lutte contre la vacance, l'insalubrité et la précarité énergétique
- La création de logements à loyer maîtrisé :
  30 logements à loyer conventionné (22 sur le secteur de Pamiers + 8 sur le secteur de Saverdun)
- La mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » (travaux d'économie d'énergie) également pour les propriétaires occupants (68 logements soit 40 pour le secteur de Pamiers et 28 pour celui de Saverdun)

L'OPERATION FACADES

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées manifeste, en appui du Conseil Départemental, sa volonté d'améliorer l'image de ses trente-cinq communes membres par des actions de mise en valeur des centres bourgs et de leur patrimoine bâti tout en favorisant un effet d'entraînement en accompagnant l'initiative privée.

48 façades rénovées en 2020 pour 117 090 euros de subventions engagées. Dès la fin 2020, la participation de la Région et du Département est venue conforter ce chiffre, soit un total général de 212 917€ engagés en 2020.

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La Communauté de communes accompagne les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).
Compte tenu de l'épidémie de COVID sur notre territoire, l'année 2020 est très différente des précédentes. Peu de visites ont été faites, seulement 6.
Un partenariat avec la CAF locale a permis de faire 2 visites complémentaires.
Comme chaque année, Pamiers, qui accueille l'immense majorité du parc locatif est le théâtre de la quasi-totalité des situations. Il est à noter qu'environ 50% des logements visités se situent dans le centre-ville ancien de la commune de Pamiers. De nombreuses plaintes émanent de locataires en précarité énergétique.

> nouveauté

LANCEMENT DU PERMIS DE LOUER

L'année 2020, malgré le contexte, a permis de préparer la mise en place du dispositif. La commission Habitat s'est en effet prononcée sur une mise en œuvre en régie et un recrutement sera lancé au 1er trimestre 2021.
Ce chargé de mission mettra en œuvre l'animation, la communication du dispositif et assurera le traitement des dossiers. Il a également été décidé que cette prestation serait payante pour les bailleurs : 100€ par logement.
Même si l'arsenal juridique permet d'envisager des sanctions allant de 5 000 à 15 000€ d'amende, la pédagogie sera de mise pour cette première année de mise en œuvre. Un partenariat est néanmoins en cours avec la CAF afin que ses services transmettent mensuellement à la CCPAP la liste des adresses pour lesquelles leurs allocataires auront signé un nouveau bail. En retour, la CCPAP informera la CAF des permis de louer non délivrés afin que cette dernière puis « bloquer » le versement de l'allocation au bailleur.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Lacroix Mazères a été approuvé le 9 juillet 2010. Afin de protéger les riverains des conséquences d'une explosion, notamment par des effets indirects (bris de vitres...), le PPRT de Lacroix Mazères prescrit des travaux de renforcement du bâti, essentiellement des remplacements ou des renforcements de menuiseries et vitrages, à certains riverains situés sur la commune de Mazères.
7 logements sont concernés par la réalisation obligatoire de ces travaux de protection avant le 1er janvier 2021.

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La CCPAP gère la collecte des déchets pour le secteur nord de son territoire (ex-communauté de communes du canton de Saverdun).
Durant l'année 2020, le service a collecté 8 500 Tonnes, soit une augmentation globale de 1 700 Tonnes par rapport à l'année 2019.

En 2020, les investissements et projets :

- Remise en conformité du quai,
- Mise en place d'une benne Eco-mobilier à partir de novembre,
- Création d'un poste « Ambassadeur de tri »

PAS DE REPIT PENDANT LE CONFINEMENT...

En 2020, les impacts liés au confinement :
- Fermeture provisoire de la déchetterie
- Arrêt des collectes de déchets verts et encombrants
- Forte augmentation de dépôts sauvages

Le service de collecte a été maintenu en toutes circonstances durant l'année écoulée.
La réouverture de la déchetterie au public a nécessité la création d'une déviation afin de canaliser l'afflux important d'usagers. Cette augmentation notable n'a pas diminué tout au long de l'année.
L'environnement logistique de la chaine du déchet ayant été Interrompue (SMECTOM, prestataires...), le pôle a du trouver des solutions alternatives par une participation plus active aux missions de traitements, transit et stockages du déchet.
Le service a également contribué à compléter des circuits de collectes sur le territoire de Pamiers.

LE REFUGE INTERCOMMUNAL

Le territoire d'exercice de la compétence, pour l'année 2020 est celui des 35 communes membres et de 24 communes extérieures.
Ce service a assuré sans interruption son activité tout au long de l'année malgré le contexte sanitaire.

chiffres clefs DU REFUGE

148 chiens accueillis
58 chiens adoptés
225 chats accueillis
184 chats adoptés

Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : l'entretien régulier

La CCPAP détient un pôle technique qui intervient quotidiennement en matière d'entretien d'espaces naturels et des bâtiments intercommunaux dont les crèches du territoire. Elle possède également une déchetterie, un service festivités et gère les aires de gens du voyage de son territoire.

ENTRETIEN QUOTIDIEN DES ESPACES PUBLICS

Les équipes techniques de la CCPAP interviennent tout au long de l'année pour entretenir les zones d'activités intercommunales, les chemins de randonnée, les voiries et d'autres tâches mineures quotidiennes. En raison de la crise sanitaire, l'équipe des manifestations est venue en renfort pour effectuer toutes les missions de nettoiement.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Outre les taches de maintien du fonctionnement des structures, le service réalise les études de faisabilité des divers projets de travaux (investissements), les sourcings auprès des entreprises, la coordination de celles-ci avec mise en place des chantiers et suivi jusqu'à réception.

chiffres clefs

INTERVENTIONS

415

travaux effectués en 2020

L'EXTENSION DE LA ZAE DE BONZOM

Dans l'objectif d'installation de la société MAP, une extension a été réalisée sur cette Zone d'Activités Economiques au premier trimestre 2020 pour un montant de 186 009,15 €.

L'EXTENSION DE LA ZAE DE GABRIELAT

En aval au projet d'extension de la ZAE de GABRIELAT, les démolitions de la villa et d'un hangar du pôle technique ont été réalisées. L'année 2020 a été consacrée à la conception du projet, la publication du marché de maitrise d'œuvre et le choix du candidat pour aboutir en fin d'année à la publication du marché de travaux dont l'exécution a débuté en octobre 2020.
Le projet s'évalue à 2 600 000€ pour une livraison mi-2023.

RECENSEMENT DES OUVRAGES D'ARTS

Le contexte sanitaire rencontré en 2020 n'a pas permis de réaliser certaines tâches courantes. En contrepartie, le pôle s'est tourné sur une tache de fond de la mise à jour du recensement exhaustif des ouvrages d'arts sur le parc voirie sous gestion communautaire.
Ce recensement a été complété par la rédaction et publication d'un marché de diagnostic de ces ouvrages dont l'exécution aura lieu en 2021.
D'un coût évalué à 33 725€, le recensement devrait être finalisé pour début 2022.

CRÉATION, RÉPARATION ET ENTRETIEN DES VOIRIES

Les travaux d'investissement voirie réalisés totalisent un montant global de 971 701,98 € TTC (hors travaux ZA) sur les 35 communes de la CCPAP. Sur l'ensemble des travaux de voirie communautaire demandés pour 2020, 80 chantiers sur 85 ont pu être réalisés. Les travaux 2020 sur les Zones Artisanales représentent au total 271 636,22 € TTC déclinés en 2 chantiers situés sur la Zone Artisanale de Garaoutou et de PIC :

- La ZA de GARAOUTOU a bénéficié d'aménagements avec prise en compte d'accessibilité de trottoirs et stationnements ont pris forme en continuité des travaux de 2019.
- La ZA de PIC, route de Villeneuve, a bénéficié d'une rénovation complète depuis le rond-point de sortie de zone jusqu'à la jonction du premier pont enjambant la 2x2 voies.

LES URGENCES DE VOIRIES

Une enveloppe budgétaire de 42 000 € est allouée annuellement aux urgences ponctuelles de voiries : des renforcements de chaussées à Saint-Amans et à Escosse, une réfection d'accotement à Pamiers et une réfection suite à la crue importante de janvier 2020 à Gaudiès.

Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : le développement de projets structurants

Le pôle des politiques publiques territoriales de la CCPAP est en charge notamment de la rénovation urbaine, de la dynamisation des centres-bourgs et des questions de mobilité.

PROJETS DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

Le contexte de la crise sanitaire adossé au calendrier des élections municipales et communautaire n'ont pas permis de viser un nombre de dépôt de dossiers d'une même intensité que les années précédentes. Seulement 9 projets ont fait l'objet de sollicitations de cofinancements dans le cadre de ce contrat et ce, uniquement sur la première programmation.
Le coût total des aides sollicitées auprès des partenaires financeurs s'élève à 3 040 032€ soit 51% du coût total HT des investissements porté à 5 917341€.

PROGRAMME LEADER / GAL PLAINE ET CÔTEAUX D'ARIÈGE

AVIS FAVORABLE - Réhabilitation du Mail du Balouard – éco mobilité sur la Commune de Saverdun : 200 000 euros soit 19 % du coût total prévisionnel de 1 057 129.75 €.

AVIS FAVORABLE - Projet de méthanisation sur la commune de Ludiès : 200 000 euros

Le projet est issu d'une structure agricole familiale d'élevage ovin qui opère en agroécologie depuis 2000. Le projet de création d'unité de méthanisation est en cours depuis 2016, et a été accompagné par le bureau Solagro qui a effectué l'étude de faisabilité. Le projet permettra de valoriser 17 000 t/an d'effluents d'élevage et de résidus végétaux (ensilage de pieds mâles et CIVE).
Ces matières seront stockées sur site en fonction de leur saisonnalité afin d'alimenter le méthaniseur en continu. Les matières séjournent environ 70 jours dans les cuves. Le résidu de la digestion sera épandu sur les terres agricoles afin de profiter de ses qualités fertilisantes et amendantes. Projet pleinement local et territorial car les entreprises sont locales, les éleveurs également ainsi que le lycée agricole.

Projet de création de nouveau bâtiment - SCIC Laines Paysannes à Bonnac : 74 799 €

La SCIC Laines Paysannes dédie son activité à la valorisation de la filière laine grâce à un travail de proximité avec les éleveurs, destiné à offrir un débouché local à la laine récoltée. Outre le travail de collecte, de nettoyage, de stockage de la laine, travail saisonnier qui repose sur un important travail collectif des membres de la SCIC, l'entreprise travaille avec des designers et modélistes dans la confection de vêtements prêt-à-porter socialement et écologiquement responsables valorisant la laine locale.
Elle réalise un important travail de communication et de promotion lors des salons, la conception de catalogues et elle travaille actuellement à l'amélioration de sa stratégie de vente à distance.
L'objet du présent projet de demande de subvention consiste à rénover et réhabiliter une ancienne bergerie en un nouvel espace de travail pour la SCIC situé sur la commune de Bonnac.
Inséré dans un écrin de verdure ce nouvel espace offre de meilleures conditions de stockage de la laine, un espace de boutique et un espace extérieur permettant de réaliser des actions d'animation en faveur du public autour de l'artisanat lainier et de la protection de l'environnement.

Projet de création d'un complexe sportif culturel et social sur la commune de la Tour-du-Crieu : 200 000 euros.

Le projet est né d'un besoin identifié d'installation sportive ayant pour objectif de promouvoir le sport notamment féminin et ses valeurs intrinsèques (inclusion et mixité sociale, convivialité, partage, cohésion, etc.). Ce dernier répond aux besoins des clubs en termes d'équipements sportifs et a pour ambition de devenir un complexe sportif de référence au niveau départemental à destination du football et plus particulièrement du football féminin. Enfin, il assure la complémentarité de l'offre d'équipements et de services au sein du pôle appaméen dans une logique d'attractivité et de rayonnement.

POLITIQUE RÉGIONALE « BOURGS-CENTRES »

Pour cette année 2020, seul trois projets ont pu être programmés :

Projet de création d'un complexe sportif culturel et social sur la commune de la Tour-du-Crieu :

Pour un cout de 3 065 920 €HT et un total de 1 424 177€ de subventions notifiées (46%) dont 457 177€ (15%) de la Région (Bourgs-centres), la première tranche dont les travaux ont démarré en novembre 2020 se compose :

- D'un terrain d'honneur conforme aux prescriptions de la FFF sur une norme E5,
- Des vestiaires comprenant 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres et des sanitaires ;
- D'un parking du complexe sportif de 3400 m² dont 800 m² revêtu ;
- Des voies d'accès du complexe sportif: 800 m² ;
- D'un club House d'environ 105 m² en construction modulaire ;
- D'une tribune d'environ 150 places
- D'une salle multi-activités d'environ 400 m² ;
- D'un parking de la salle de 3400 m² dont 800 m² revêtu ;
- Des voies d'accès de la salle multi-activités : 800 m²

A NOTER que sur cette première tranche un fonds de concours de la CCPAP s'élevant à 20 000€ a été attribué à la commune pour ce projet d'envergure.
Conformément à la conception du projet global et à l'installation du District de football sur ce complexe, la commune souhaite engager les deux dernières phases visant la création d'un terrain de football synthétique à 5 et d'un terrain de football synthétique à 11. En ce sens, la commune effectuera ces nouvelles sollicitations au cours de l'année 2020.
L'estimation de ces terrains de football synthétiques est de 128 000 € HT pour le terrain de football à 5 et de 690 600 € HT pour le terrain de football à 11 soit un coût total de 818 600 € HT.
L'estimation du coût total des 2 tranches toutes sujétions comprises est de 877 539.20 € HT.

Requalification de la RD624 sur Pamiers en faveur des modes actifs et aménagements des espaces publics

Programmé sur plusieurs tronçons/années, le projet se consacre sur le tronçon Avenue Irénée Cross et Avenue de Foix en 2020.
Ce projet s'inscrivant dans une approche plus globale poursuit plusieurs objectifs (notamment) :

- Sécuriser et favoriser les modes actifs et notamment dans les intersections et les carrefours (suppression de stationnements)
- Rendre accessible les cheminements piétons, les accès aux habitations, aux commerces et aux établissement scolaires.
- Renouveler le mobilier urbain et d'éclairage
- Augmenter l'attractivité et paysager de l'entrée de ville-sud

Pour un coût de 1 207 239 €HT, 750 000€ de subventions ont été notifiées de la part des partenaires financeurs dont 120 000€ de la Région (Bourgs-centres)

- Travaux démarrés en octobre en 2020
- Livraison envisagée septembre 2021

Rénovation fonctionnelle énergétique et mise en accessibilité PMR de la mairie de Mazères :

En respect de l'Ad'Ap, la commune a engagé des travaux importants sur l'hôtel de ville. Deux tranches successives de réalisation en 2020 et 2021 ont donc été programmées. Pour un coût de 1 124 353€ HT dont 91 375€ de subvention régionale, la première tranche concerne la partie centrale et l'aile Ouest du Bâtiment actuellement inoccupée pour y installer :

- En RDC : les locaux de la police municipale, de la vidéo-surveillance, du CCAS et du point d'emploi, les bureaux des adjoints ainsi que l'accueil et le secrétariat.
- A l'étage 1 et 2, desservis par un ascenseur : la salle du conseil municipal, les bureaux comptabilité et ressources humaines ;

A NOTER qu'un fonds de concours CCPAP de 20 000€ a été attribué à la commune. Les travaux de la deuxième tranche qui feront l'objet de nouvelles sollicitations auprès des partenaires financeurs en 2021 concernent pour l'essentiel l'aile Est du bâtiment et la partie centrale de l'étage pour un cout estimé à 845 485€.
La réception des travaux tranche 1 et 2 est fixée à décembre 2022.

RENOUVELLEMENT URBAIN

L'année 2020 s'est particulièrement attachée à la poursuite du travail technique et financier afin de décliner les opérations conventionnées.
Ainsi plusieurs études spécifiques ont été engagées par les maitres d'ouvrages en charge des opérations. La CCPAP ayant un rôle fort à jouer, notamment sur le plan de l'ingénierie de projet.

> L'Ile aux Enfants : construction d'une école maternelle et d'un jardin public paysager

Les nouveaux élus de Pamiers et de la CCPAP ont agrémenté ce programme prévu dans le projet ANRU. Ainsi, l'ambition de végétalisation du projet qui été déjà forte dans le programme a été renforcé afin de lutter contre les ilots de chaleur urbains et au contraire, créer des ilots de fraicheurs, de l'ombrage....
Aussi la question de développer un projet à haute valeur écologique basé sur une "conception de bon sens" à contrario de développer un "objet de technologie" a été acté. L'accent a été ainsi volontairement intensifié sur le développement durable.
Le projet a été validé en Conseil municipal en octobre 2020 afin d'arrêter le programme permettant de lancer le concours de maitrise d'œuvre.
L'opération est entrée en phase opérationnelle, avec le lancement de la procédure de concours de maitrise d'œuvre en octobre et la démolition du bâtiment de l'ancien LIDL en novembre 2020.
L'école maternelle et le jardin public et paysager représentent un investissement d'environ 4,2M€ et doivent être livrés en mai 2023 pour une rentrée effective en septembre 2023.

> Projet du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) – Promenade des Maquisards

Après analyse de l'urgence du besoin de la mise en place d'un relais d'assistante maternelle dans un temps court, l'équipement a été repositionné hors de l'ilot Sainte Claire (initialement prévu), en prolongement du site de la future école maternelle en pointe sud de l'Ile aux enfants. Il s'agit de travailler l'équipement dans un bâtiment existant nouvellement acquis par la CCPAP pour l'opération. Au second semestre 2020, les équipes de la CCPAP ont travaillés conjointement à l'affinement des besoins et du programme de travaux qui en découle. L'acquisition des locaux et du terrain a été effectués en 2020 et les études de concordance programme/besoins/travaux ont été lancés en décembre 2020. L'objectif de la CCPAP est de pouvoir ouvrir le RAM avant la fin de l'année 2021.

> Réaménagement de la promenade des Maquisards et création de stationnements

L'Ile aux enfants étant totalement piétonne, la promenade des Maquisards fera l'objet d'une requalification majeure afin d'améliorer les cheminements (voiture, cycles et piétons) et pour permettre la création de stationnements dédiés au fonctionnement de l'école et du RAM.
La livraison de l'aménagement est prévue en mai 2023, concomitamment à la livraison de l'école.

> Les opérations sur le quartier de la Gloriette en partenariat avec l'OPH 09

Le quartier de la Gloriette va connaitre des transformations majeures sur les prochaines années : la démolition de 79 logements sociaux en partie basse du quartier (bâtiment H et logements situés avenue de l'Ariège), le relogement des ménages impactés par la démolition, le réaménagement du site post-démolition par un aménagement public et paysager transitoire et la réhabilitation et restructuration lourde de 84 logements en partie haute dans le secteur dit « des plots » et réaménagement des pieds d'immeubles.

> page suivante

> suite

Le relogement des ménages impactés par la démolition de leurs logements a été finalisé en septembre 2020. Tous les ménages concernés ont d'abord été consultés par le bailleur par le biais d'une enquête ménage.
Le site de relogement, le type de logement ainsi que sa typologie a été étudié et discuté avec le ménage concerné. Un grand nombre de familles concernées a également été questionné post relogement afin de faire le point sur leur situation. Les résultats de cette enquête post relogement, menée par le bailleur indique une satisfaction très forte des ménages. S'agissant bien d'accentuer des parcours résidentiels positifs et d'accompagner les ménages vers "du mieux", le pari d'un relogement de qualité a donc été très largement apprécié par les ménages concernés.

Une fois tous les ménages relogés, le processus de démolition a pu s'opérer.
Cette démolition complexe (présence d'amiante et bâti enchevêtré dans une forte pente) s'opèrera donc en deux phases opérationnelle.
La première phase concerne les 22 logements situés avenue de l'Ariège (en face du Lycée).
La maitrise d'œuvre ayant été recrutée par le bailleur avant la fin de l'été 2020, s'ensuit une première phase de désamiantage au second semestre 2020. La démolition postérieure s'effectuera dès le début du second trimestre 2021.

Dès le mois de septembre 2020, un travail a également été engagé avec la nouvelle équipe municipale, l'OPH et les partenaires du projet ANRU (notamment la DDT) concernant l'avenir du site "post-démolition". Les partis pris d'aménagement, les grands principes ainsi que les grandes conditions préalables et structurelles liées à la démolition (rendu du terrain le plus nu possible) ont ainsi été débattus. Cette première étape d'échange sur la question amènera par la suite aux précisions programmatiques, techniques et financières nécessaires pour l'opération.
Ce travail conjoint sur la partie "basse" du site se mène concomitamment avec la perspective opérationnelle de la partie "haute" du quartier puisqu'il s'agit bien de développer un projet d'ensemble cohérent et de grande qualité pour les habitants, les voisins et plus largement la ville de Pamiers.

> Résidence Pierre Sémard : Première opération de reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du projet ANRU

La première opération réalisée dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis (quartier de la Gloriette) a été inaugurée en septembre 2020. Il s'agit d'une résidence de 27 logements (18 T3 et 9 T2) avenue Pierre Sémard à Pamiers, à proximité directe de la Gare.
Le projet est composé de 3 bâtiments R+2. Chaque logement est pourvu d'une terrasse, les logements du rdc disposent d'un jardinet privatif. Le programme développe plusieurs typologies de logements afin de diversifier l'offre locative du parc social et favoriser la mixité sociale. Les logements sont "traversants" et sont dotés d'espaces de rangement ainsi que de "coursives aux étages" qui favorisent les vues et les échanges. Sur ces 27 logements, 9 d'entre eux sont accessibles PMR et 18 logements sont adaptés. 18 places de stationnements ont été créés ainsi qu'un stationnement PMR et une aire deux roues.
La performance énergétique est au cœur du projet avec une performance de type E+C- (soit 10% inférieur à la RT 2012).

> La Villa Major Rue Gabriel Péri (centre-ancien de Pamiers)

Il s'agit de la première opération de logements à la vente et en travaux du centre-ancien de Pamiers.

Dans le cadre d'une concession d'aménagement avec la Ville de Pamiers, la Société Publique Locale (SPL) ARAC porte pour le compte de la Ville, ce projet de 14 logements neufs de qualité en direction principalement de propriétaires occupants. Ces logements, du T2 au T5 disposent tous d'un extérieur, d'un stationnement, de locaux annexes (buanderie, celliers) et s'organiseront autour d'un ascenseur.
La façade principale de l'ancien hôtel particulier est conservée. Le début de l'année 2020 a été marqué par les diagnostics archéologiques sur site, nécessaire à l'opération du fait de la localisation du site.
Après avoir effectué les démolitions nécessaires au projet effectuées en novembre – décembre 2019, cette étape obligatoire s'est donc déroulée en début d'année 2020.

Post travail de terrain, s'ensuit une période d'élaboration de rapport pour disposer de l'accord de la DRAC Occitanie pour poursuivre le chantier cette fois de construction en tenant en compte les conclusions du rapport. Donnant suite à cette étape de travail technique qui ne donne visuellement que l'impression d'un « arrêt » de l'opération ou tout au moins « d'une pause », les marchés de travaux ont été lancés en début de second semestre 2020 pour une attribution des marchés puis un démarrage des travaux de la phase construction en milieu de second semestre 2020. **La livraison des 14 logements est prévue en fin d'année 2021 et devrait impulser la dynamique de reconquête du centre-ancien en complément des autres opérations qui visent à repeupler le centre-ville et fixer de nouveaux ménages dans un cadre urbain renouvelé et attractif.**

> Le projet Major
2 rue Gabriel Péri

C'est une création de logements locatifs sociaux dans le cadre de la reconstitution de l'offre LLS démolie se travaille en parallèle de la réalisation de la villa Major. Les deux opérations conjointement menées par la SPL ARAC dans le cadre de la concession d'aménagement constituent de fait un travail d'ensemble : "l'ilot Major". **Cette opération consiste à la restructuration lourde (curetage, démolition, restructuration et réhabilitation postérieure du bâti d'origine) pour créer entre 5 et 7 logements locatifs sociaux pour le bailleur Alogéa.**

L'année 2020 s'est attaché au recrutement de la maîtrise d'œuvre par la SPL et au travail technique et collectif préalable afin de définir le meilleur calibrage du projet, aboutir à un consensus sur les typologies, les types de traitement des logements et de stabiliser les éléments programmatiques et les grandes lignes financières inhérente au projet. La phase de maîtrise d'œuvre devrait s'opérer au second semestre 2021 dans l'objectif de développer un calendrier conjoint avec la réalisation de la Villa Major.

> Ilot Sainte Claire,
rue Gabriel Péri

L'opération de l'ilot sainte Claire a été largement travaillé sur le plan technique au cours de l'année 2020. Intégralement financée par l'ANRU par le biais du pôle d'appui de l'Agence Nationale, une étude s'est déroulée en deux phases majeures.
Le réajustement du programme en accord avec les dernières études et les grands enjeux et principes inchangés amène au recalibrage du programme (environ 45 logements contre 54 logements conventionnés) et à développer un travail autour de la maison de ville de demain comme élément structurant d'une nouvelle attractivité en devenir.
Toujours concernant cette opération majeure du programme NPNRU, la ville a missionné deux bureaux d'études spécifiques en 2020. Ainsi, les relevés de géomètre de l'ensemble du périmètre de projet ont été lancés fin 2020 afin de disposer de la vision technique la plus proche des réalités de terrain (afin notamment de permettre de développer au mieux le programme pour les phases à venir).

Une mission de diagnostic structure a également été lancé en fin d'année 2020. Cette mission majeure a pour objet d'avoir une connaissance plus fine de l'état du bâti à l'instant T, d'anticiper les probables modes opératoires (de curetage et de déconstruction notamment) et permet surtout de stabiliser la programmation au regard des possibilités de transformation de certains bâtis ou a contrario, d'identifier plus clairement les bâtis souffrants de pathologies trop importantes et donc, voués à la démolition.

Au cours du second semestre 2020, un travail s'est également amorcé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la définition d'un "cahier de prescriptions architecturales, patrimoniales et paysagères" afin de dresser les contours forts du projet en devenir.
Dans cette même ligne, un rapprochement technique avec la DRAC Occitanie a été établi afin de gérer au mieux et donc d'anticiper au maximum, les futurs diagnostics et hypothétiques fouilles archéologiques sur le secteur du projet, afin de ne pas retarder l'opération.

> La Revue Annuelle de Projet :
Point d'étape annuel pour dresser la feuille de route

Une fois la convention pluriannuelle signée, chaque année de "vie du projet" doit être ponctuée par une revue annuelle de projet. Cette réunion cadrée par l'ANRU est pilotée par la Préfète de l'Ariège réuni tous les maitres d'ouvrages, les partenaires financeurs, le Porteur de Projet (la CCPAP) et se déroule en présence de l'ANRU au niveau national par le biais de la chargée de mission territorial. Cette première revue de projet annuelle s'est déroulée en novembre 2020 et a donc permis d'élaborer la feuille de route collective pour la réussite du projet de renouvellement urbain.

ACTION CŒUR DE VILLE

Deux actions phares à ce programme national en 2020 :

La mobilisation des aides possibles auprès des partenaires ACV pour soutenir les opérateurs souhaitant portés des projets de réhabilitation avec deux grandes satisfactions :

- La signature d'une convention de réservation de crédits le 6 avril 2020 avec Action Logement en vue de travaux de réhabilitation sur des immeubles stratégiques pour un montant de 3 107 400€. L'objectif étant de favoriser la mobilisation d'investisseurs immobiliers (organismes HLM et investisseurs privés) et ainsi enclencher plus rapidement le montage des projets en octroyant directement le financement à l'investisseur qui réalise l'opération.
- La signature de l'ORT multisites le 14 décembre 2020 permettant de bénéficier de la boîte à outils financière et juridique : défiscalisation Denormandie dans l'ancien, VIR/DIF, aides de l'OPAH-Ru, financement RHI-THIRORI etc. (développé dans le point suivant)

La réalisation de relevés de bâtiments et diagnostic visuels sur les immeubles proposés dans le cadre de la démarche « Réinventons nos cœurs de ville » et poursuivant l'objectif de compléter le dossier de site et plus globalement d'être réactif auprès de potentiels investisseurs.

VOLET MOBILITÉ DE L'ORT : LA QUÊTE DE MODES ACTIFS ET ALTERNATIFS À LA VOITURE EN CENTRE-VILLE

Un travail a été initié au cours de l'année 2020 en faveur des mobilités et de la redynamisation du centre-ville à travers une étude Plan de circulation multimodal en faveur des modes actifs et plan de stationnement et un travail de refonte des navettes urbaines de Pamiers. Des fiches actions ont été rédigées précisant les objectifs, résultats attendues, budget prévisionnel, méthodologie et rétroplanning... L'année 2021 permettra la mise en œuvre de ces actions.

SAVERDUN ET MAZÈRES DÉSIGNÉES PETITES VILLES DE DEMAIN

Au côté de sa grande sœur « Action Cœur de Ville » destinée à soutenir les « Villes moyennes » dans lesquelles Pamiers s'inscrit naturellement, ce dispositif « Petites Villes de demain » est calibré en faveur des strates démographiques inférieures. Il permettra de satisfaire les attentes et enjeux notamment révélées à travers la convention d'ORT multisites signée le 14 décembre 2020.
L'éligibilité des communes de Mazères et de Saverdun à ce nouveau dispositif national a été confirmée en fin d'année 2020. L'année 2021 permettra d'engager les conventionnements liés à ce nouveau programme et le recrutement d'un chef de projet « PVD » dédié à ces deux communes et intégré à « l'équipe projet » de la CCPAP.

LE SUIVI DES PROJETS MAJEURS

Les équipes techniques de la CCPAP ont poursuivi l'élaboration de plusieurs futurs projets structurants au cours de l'année 2020 qui devraient être opérationnels dans les années à venir :

- La crèche-RAM de la Tour du Crieu (1 400 000€, livraison prévue en janvier 2023)
- Le siège administratif de la CCPAP au cœur de Pamiers (460 000 €, livraison 2023)
- Le hangar technique de la CCPAP dans la zone d'activités de Pignès à Mazères (275 000€, installation début 2021)
- La mise en conformité de la déchetterie de Saverdun : extension sur la parcelle sud nouvellement acquise pour accueillir une plateforme de déchets verts conforme (750 000 €, livraison 1er semestre 2022)

Créer l'attractivité en préservant l'authenticité

Le tourisme est l'une des compétences de la CCPAP. Les Portes d'Ariège Pyrénées disposent notamment de 220km de sentiers de randonnée.

LA TAXE DE SÉJOUR 2020

Compte-tenu de la crise sanitaire et économique que nous traversons, le montant de la taxe de séjour collecté en 2020 s'élève à 13 319,34 €€ dont 1 331,93 € de taxe additionnelle du Département (10% du montant collecté). Cependant, de nombreux hébergements ont déclaré un montant de collecte nul de taxe de séjour auprès de l'office de tourisme. Un travail de suivi est à poursuivre en 2021 pour le reversement de la taxe de séjour par les plateformes de réservation, notamment Booking, Expédia et Air BnB afin de mettre en place une méthode de travail avec ces plateformes.

PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Pour rappel, compte tenu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), la règlementation sur la publicité extérieure a été réformée : un certain nombre de pré-enseignes qui étaient sous le régime dérogatoire ne le sont plus depuis le 13 juillet 2015. Désormais, seule la SIL (Signalétique d'Information Locale) pourra se substituer aux pré-enseignes, dites « dérogatoires », qui signalent hors et en agglomération, les activités particulièrement nécessaires aux personnes en déplacement.

C'est le cas d'un certain nombre de pré-enseignes touristiques situées sur le territoire de la Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées. Par conséquent, la volonté de la Communauté de communes, a été de mettre en œuvre un programme intercommunal de signalétique touristique permettant de répondre à cette nouvelle réglementation et de valoriser par ailleurs, les hébergements touristiques situés sur son territoire.

La tranche 2 de ce projet, pilotée par la CCPAP, s'inscrit en continuité de la première tranche mise en œuvre sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton de Saverdun. Cette dernière comprend 18 hébergements touristiques, 1 restaurant et 1 activité de loisirs, pour 52 panneaux au total. Le travail de recensement des besoins auprès des hébergeurs avec visites sur site a été terminé en 2020, avant avis des services du CD09 début 2021 puis pose des panneaux au printemps 2021.

La troisième tranche de ce projet comprend 23 hébergements touristiques situés sur l'ex-Communauté de communes du Pays de Pamiers pour 47 panneaux au total. Ainsi, c'est l'Office de Tourisme des Portes d'Ariège Pyrénées qui pilote le recensement des besoins des hébergements prévus dans cette tranche. Cette dernière sera réalisée en même temps que la deuxième, selon les mêmes modalités. Les travaux seront réalisés au printemps 2021, après consultation des services du CD09, pour un montant global de 67 000 € incluant des subventions du CD09 (20 373,3 €) et de l'Etat - DETR (17 012€).

LES SENTIERS DE RANDONNÉE

L'entretien, la surveillance et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au Plan Territorial de Randonnée sur le territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées sont réalisés par 9 techniciens. Les travaux engagés annuellement concernent le balisage (entretien et pose), l'entretien par tracteur sur secteur carrossable, l'élagage (épareuse lamier et par tronçonnage), l'utilisation du rotofil (pour l'entretien des chemins), la réalisation de passerelles et de petits travaux divers, la pose de mains courantes et l'utilisation de la mini-pelle. Compte-tenu des nouveaux critères de calcul pour les subventions octroyées par le Conseil Départemental, seuls les itinéraires en cours d'inscription au PDIPR sont éligibles à cette subvention de fonctionnement. Sur le territoire de la CCPAP, cela concerne 20 sentiers de randonnée pour un linéaire de 126 km.

Concernant les travaux de fonctionnement, l'entretien annuels des sentiers de randonnée communautaires ont été réalisés par les équipes des Services Techniques de la CCPAP, pour un coût de 42 000 € (incluant l'entretien et le balisage), sur lequel une subvention au CD09 d'un montant de 4 650 € (11%) a été notifiée.

Concernant les travaux d'investissement, une passerelle a été réalisée et installée sur le sentier La balade autour du château à Saverdun, pour améliorer le confort et la sécurité des usagers du sentier pour un montant de 2 282,65 € sur lequel une subvention de 2 144€ (80%) du CD09 a été notifiée. Le coût total des dépenses engagées en 2020 pour le maintien de la qualité des sentiers de randonnée communautaire s'élève à 44 282,65 € dont 37 488,65 € relevant de l'autofinancement.

Le Conseil départemental a soutenu les opérations à hauteur de 6 794 € € soit 15 % des dépenses.

L'INSCRIPTION DES SENTIERS AU PDIPR

Les sentiers de l'Air à Arvigna, le sentier de Mazères, le sentier d'Unzent, le sentier de Gaudiès et le chemin de Cailloup à Pamiers présentés ci-dessus, ont reçu un avis favorable de la part du CD09 quant à leur inscription au PDIPR de l'Ariège. Le travail sur les tableaux fonciers des sentiers et les signatures des conventions de passage avec les propriétaires privés afin de cadrer l'utilisation des tronçons de sentiers a été finalisé sur l'année 2020 pour la quasi-totalité des sentiers présentés.

LE FINANCEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

La CCPAP a décidé de la mise en place d'un régime d'aide destiné aux projets d'investissement pour la création et la modernisation des meublés de tourisme, via un conventionnement avec le Département de l'Ariège pour lui déléguer la compétence d'octroi de toutes les aides lui incombant. Sur l'année 2020, deux projets de création et de modernisation d'hébergements touristique ont été financés grâce à ce dispositif en partenariat avec le CD09 :

- La création de deux chambres d'hôtes dans un pavillon privé sur la commune de Labatut
- La modernisation du gîte de Bergeaud sur la commune de Lescousse

Sauvegarder la biodiversité et contribuer au respect de l'environnement

« La CCPAP agit pour la protection de l'environnement et veill à développer des mobilités alternatives de transport en respect du développement durable. »

EXERCICE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) approuvé le 19 décembre 2019 qui vise l'objectif de couvrir le territoire national d'AOM en considérant que les intercommunalités représentent le plus souvent la bonne échelle pour les besoins de déplacement du quotidien. Mais devant le manque de visibilité règlementaire, financière et opérationnelle, les EPCI membres du Syndicat du SCoT de la Vallée d'Ariège ont souhaité retenir un scénario temporisé de montée en compétence dont les contours et les délais ne sont pas encore connus. Le temps est donc à la réflexion et aux travaux sur le plan Mobilité de la Communauté de communes dans un premier temps.

PLAN VÉLO VALLÉE DE L'ARIÈGE

Dans le but de développer un réseau cyclable structurant à l'échelle de la Vallée de l'Ariège et de relier les principaux pôles urbains entre eux, le syndicat mixte du Scot de la Vallée de l'Ariège en accord avec ses intercommunalités membres a lancé une étude Plan Vélo en juin 2020.
Cette nouvelle stratégie est lauréate de l'appel à projets ADEME « Vélo et Territoires 2019 », conférant, suivant des objectifs conventionnés avec ce partenaire, une obligation d'approbation du Plan Vélo, avant le 31 juillet 2021, assorti d'une déclinaison programmatique et financière d'investissements pluriannuels, par grands territoires/partenaires différenciés (Europe, Région, Département, EPCI, Communes...).

Dans ce cadre, le Plan Vélo du ScoT de la Vallée de l'Ariège a pour objectif de développer la mobilité à vélo pour les déplacements du quotidien et permettre une alternative efficace à l'usage de la voiture. Ce plan prévoit donc la détermination d'itinéraires structurants avec des potentiels importants de report vers le vélo.
L'année 2020 a permis d'élaborer et de valider la phase dite de « diagnostic » relative à cette étude.
En date du 10 décembre 2020, les élu(e)s communautaires ont validé en Conseil la phase de diagnostic présentant les corridors prioritaires et secondaires sur lesquels il conviendra durant l'année 2021 de trouver leur traduction opérationnelle, dans l'objectif d'assurer des continuités cyclables les plus cohérentes entre les communes et intercommunalités. L'étude Plan Vélo se poursuivra et s'achèvera au cours de l'année 2021.

TRANSFORMATION DE LA GARE DE SAVERDUN EN UN PÔLE D'ECHANGE MULTIMODAL

Le développement de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège est un important enjeu de mobilité tourné vers le développement durable. Il vise à améliorer les points d'interconnexion entre les différentes modes de transport et les offres de services existantes et d'autre part, à renforcer l'usage de la ligne TER Toulouse-Latour-de-Carol.

Trois gares du Département peuvent ainsi être stratégiques pour y répondre et bénéficier d'un dispositif permettant un financement de travaux : Saverdun, Varilhes et Tarascon-sur-Ariège. Le portage de la maîtrise d'ouvrage est ainsi réalisé par le Syndicat de SCoT tenant au volet « études » pour un rendu en avril 2021. Des comités techniques et de pilotage se sont succédés au cours de l'année 2020 où des scénarii ont permis d'affiner les futurs aménagements qui pourront se concrétiser notamment à travers une convergence des acteurs parties prenantes.
Dans ce cadre et sur rendu de l'étude d'aménagement du PEM Urbain de Saverdun, il a été décidé que la candidature du PEM Urbain régional de Saverdun se tiendrait sous maîtrise d'ouvrage opérationnelle de la Ville de Saverdun et en appui renforcé de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et du Syndicat de SCoT.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE L'OFB

Dès septembre 2020, la CCPAP a amorcé un travail préparatoire concernant la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale sur son territoire.
En effet, en tant que premier EPCI du département de l'Ariège, une responsabilité particulière est portée par la CCPAP en matière d'exemplarité dans la prise en compte de la biodiversité dans ses divers domaines de compétences, notamment à travers sa labellisation TEN – Territoires Engagés pour la Nature depuis novembre 2019. Pour cela, elle s'est engagée à mener des actions en faveur de la biodiversité notamment connaître, informer et éduquer sur la biodiversité à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur son territoire d'ici 2022. Par ailleurs, la CCPAP est dotée d'un Plan Climat depuis le début de l'année 2020. Ce Plan Climat Air Energie Territorial de la Vallée de l'Ariège (PCAET-VA), approuvé le 24 février 2020 par le conseil communautaire de la CCPAP, est porté par le Syndicat Mixte de SCoT-VA à l'échelle de son territoire.
Au regard des intérêts portés à la valorisation de la biodiversité, la CCPAP a été attentive à la publication par l'OFB – Office Français de la Biodiversité du lancement de l'appel à projets ABC pour l'édition 2021. De fait, elle a consulté ses communes membres et les a informées de l'enjeu que représente la réalisation d'une telle étude sur une partie du territoire communautaire. Les communes de Saverdun, Mazères, Unzent, Pamiers, Le Carlaret et Brie ont confirmé leur intérêt pour cet appel à projets et ont exprimé le souhait de s'intégrer dans une candidature partenariale portée par la CCPAP. La CCPAP a donc initié une candidature sur la fin de l'année 2020, proposant de fédérer six de ses communes membres et plusieurs agriculteurs autour d'un partenariat territorial et scientifique visant à étudier les cortèges d'espèces utilisant les trames jaune et sombre. Ces espèces jouent souvent un rôle important dans l'équilibre du biotope et sont pourtant mal connues par la population et souvent négligées. Ainsi, des inventaires faune et flore seront ciblés sur des milieux cultivés et gérés de manière différente (biologique, raisonnée, conventionnelle) et aux topographies différentes (plaine, coteaux, etc.).

PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES ET DE RIPISYLVES

La CCPAP a validé l'attribution d'une subvention à l'association Haies Ariègeoises d'un montant total de 39 876 € soit environ 32% du coût global de l'opération (123 847€) pour 25 projets et 9 130 ml plantés.

Elle est la collectivité territoriale qui contribue le plus au financement de ce programme annuel global sur le territoire (32%).

chiffres clefs

DES PANTATIONS DE HAIES

2
projets communaux :
MONTAUT et MAZERES

14
projets d'agriculteurs

9
projets de particuliers

Permettre le développement de l'économie et de l'emploi

Sur cette année fortement marquée par le contexte sanitaire, la collectivité a continué à suivre et accompagner les entreprises de son territoire. Elle a en outre participé financièrement au soutien de son tissu économique et a informé les entreprises des différents dispositifs d'aides.

chiffres clefs

DE LA COMMERCIALISATION DES ZAE EN 2020

100%
pour les zones de Pic, du Chandelet, Garaoutou et de Bonzom (tranche1)

98%
pour la zone des Pignès (tranches 1 et 2) + 17ha disponibles en tranche 3

88%
pour la zone Gabriélat

9,24ha
maîtrisés mais non aménagés à Bonzom

0%
pour la zone d'activités Les Avocats (en réserve)

LE SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES

Depuis 2017 les Communautés de communes sont devenues chefs de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. C'est à ce titre que la CCPAP a validé un régime d'aides spécifiques.
Ce dispositif a été bâti en lien et en phase avec les aides accordées par la Région Occitanie et le Conseil Départemental.
En 2020, 5 entreprises du territoire ont bénéficié d'une aide financière de la Communauté de communes :

- **Laines Paysannes** : Laines paysannes valorise la laine de troupeaux des environs pour en faire des vêtements 100% poils de bête. Cette entreprise a transféré son activité à Saverdun dans un bâtiment adapté à sa stratégie de développement.

- **Entreprise HUC** (zone de Gabriélat) :
Cette entreprise spécialisée dans la mécanique de précision pour l'industrie s'est installé fin 2020 sur la zone dans un bâtiment de 1200m2.

- **MAP Space Coatings** (zone de Bonzom) :
Cette société est leader dans les activités de finition thermique pour les satellites et les lanceurs.
Elle développe, conçoit et fabrique depuis sa création des revêtements à fort héritage technologique.

- **Thermolaq09** (zone de Gabriélat) :
L'entreprise développe une activité de traitement et revêtement des métaux par thermo laquage.

- **Coloris Production** (zone de Gabriélat) :
L'entreprise est spécialisée dans la confection de poudre colorante industrielle. Elle poursuit son développement en créant une nouvelle unité de production dans un bâtiment de 2 364 m2.

chiffres clefs

DE L'AIDE ECONOMIQUE FACE A LA CRISE SANITAIRE

500 000 €
euros investis par la CCPAP dans des aides diverses pour les entreprises

198
porteurs de projets accueillis et orientés

325 500 €
sous forme de prêt d'honneur par Initiative Ariège en 2020

3
réunions annuelles entre la CCPAP et Pôle Emploi pour mieux anticiper le recrutement des entreprises

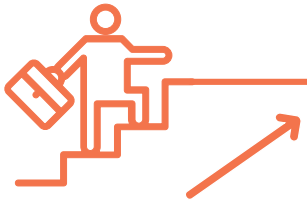

Eveiller la connaissance et contribuer à la protection du patrimoine

« La CCPAP apporte son soutien à la diffusion des animations culturelles et à la lecture publique par la mise en synergie des 8 médiathèques municipales de son territoire. »

INVENTORIER POUR MIEUX PROTEGER ET VALORISER

La Communauté de communes mène un inventaire de son patrimoine culturel afin de l'étudier, le connaître et proposer des projets de valorisation. Chaque année, un programme d'étude est défini avec le Service Connaissance du Patrimoine de la Région Occitanie, partenaire de ce projet.

En 2020, l'inventaire s'est poursuivi sur le territoire. En parallèle, la pose des panneaux d'interprétation du patrimoine naturel et culturel se poursuit.
En 2020, celui du Mas-Vieux a été installé devant l'église.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

La politique artistique de la Communauté de communes a pour volonté de participer au financement d'associations à but culturel et intercommunautaire dans des domaines artistiques divers : musique, théâtre, lecture, art contemporain...
En 2020, dix associations ont été soutenues à hauteur de 44250 euros.
La Communauté de communes s'est également engagée à soutenir les écoles de musique associatives par le biais d'un conventionnement.
Deux associations du territoire sont concernées :

- L'association intercommunale des Portes d'Ariège : 42 000 €
- Music A la Tour : 2000 €

Dans le cadre de cette sensibilisation à la pratique musicale, un fonds de concours pour le conservatoire de la Ville de Pamiers est octroyé sous réserve d'une action porte à l'échelle intercommunale à hauteur également de 42 000€.

LE BIBLIOPOLE

Au total, 8 médiathèques constituent le Bibliopôle de la CCPAP : Escosse, Mazères, Montaut, Pamiers, Les Pujols, Saint-Amadou, Saint-Jean du Falga et Saverdun. En 2020, les dépenses du Bibliopôle se sont élevées à 58 736€.

Les acquisitions représentent 30 188 € et correspondent à la dépense principale.
En 2020, l'enveloppe dédiée aux animations n'a pas été utilisée. Les recettes s'élèvent à 23 045 € de subvention de fonctionnement provenant du conseil départemental et 1240€ de la DRAC dans le cadre du projet « Bibliothèque à l'école ».

	Fonds Imprimés	Livres BDA	CD	CD BDA	DVD	DVD BDA	Publications Titres	TOTAL
Escosse	2 487	1 221	100	68	93	76	111	**4156**
Mazères	9 406	4 324	746	1 198	506	571	305	**17 056**
Montaut	1 571	1 013	36	34	59	36	0	**2 749**
Pamiers	58 962	1 554	6 849	284	2 092	200	2 573	**72 514**
Les Pujols	6 104	470	107	68	73	101	34	**6 957**
Saint-Amadou	3 207	672	113	40	73	59	28	**4 192**
Saverdun	14 436	4 688	2 085	909	432	371	238	**23 159**
St-Jean-du- Falga	14 135	583	437	367	193	234	146	**16 095**
TOTAL	**110 308**	**14 525**	**10 473**	**2968**	**3521**	**1648**	**3435**	**146 878**

LA NAVETTE POSTALE

La navette postale a été suspendue pendant le premier confinement de mars 2020 mais a rapidement repris dès le mois de mai. La médiathèque de Pamiers (50% environ) est le premier pourvoyeur de documents mais aussi le premier destinataire, vient ensuite Saint-Jean-du-Falga (25% environ).

chiffres clefs

DU BIBLIOPOLE

27 613 €
de documents imprimés achetés en 2020

3 238 €
de DVD achetés en 2020

2 979
documents éliminés du stock en 2020

13,74 %
de la population est inscrite dans une bibliothèque du territoire

5 437
habitants du territoire inscrits

742
nouveaux inscrits en 2020

109 141
prêts en 2020

59
accueils de classes dans les bibliothèques du réseau.

LES INCORRUPTIBLES

Pour la onzième année consécutive, le Bibliopôle a accompagné des classes participant au Prix des Incorruptibles. En 2020, pendant le confinement des vidéos pour les classes participant aux prix des Incos ont été créées et mises en ligne afin que le prix puisse être remis en juin.

L'APPEL À PROJET DRAC

Le Bibliopôle a répondu à un appel à projet émanant de la DRAC Occitanie visant à repenser l'accueil des publics jeunes.
Le projet retenu repose sur un partenariat entre la CCPAP, une classe de CM2 de l'école primaire Lestang, l'association "Caméra au poing", spécialisée dans la production audiovisuelle auprès du public scolaire et la radio associative Oxygène FM.
L'ensemble du projet a donné lieu à la réalisation d'un court film documentaire en 2021 visant à rendre compte de la lecture des ouvrages par les enfants, de leur rapport personnel à la lecture et de leur vision de la médiathèque.

NOUNOUMELI : LE PRIX DES ASSISTANTES MATERNELLES

Il s'agit de la 3ème édition de ce « prix littéraire Petite Enfance » à destination des assistantes maternelles qui fréquentent les RAM. Le projet est mené conjointement avec les équipes des RAM de la CCPAP et du Bibliopôle.
En 2020, il a eu pour thème les « Natures nocturnes ». Le prix sera décerné en 2021. Le coût du projet s'élève à 550€ pour les achats des livres à distribuer auprès des assistantes maternelles souhaitant participer.

Adapter l'organisation interne et optimiser le savoir-faire

« Toutes les actions présentées en amont de ces pages peuvent être mises en place grâce à une gestion rigoureuse des ressources humaines de la collectivité. »

> Une attention permanente aux perspectives d'effectifs

La collectivité est attentive à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Chaque départ définitif de la collectivité fait l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression). Il s'agit en effet d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience, de contenir la progression de la masse salariale et d'ajuster les profils aux nouveaux besoins, de sensibiliser les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale afin de contribuer à l'effort collectif. En contrepartie de cet effort, la collectivité a mis en œuvre en 2020 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotions interne qui a permis de reconnaitre l'implication des agents.

> Evolution de l'organigramme

Suite au recrutement d'un Chargé d'opérations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRP), l'organigramme de la CCPAP a fait l'objet d'une évolution en 2020 en confortant le pôle territorial, placé directement sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

> Application du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois

La CCPAP a procédé à l'extension du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emploi répertoriés dans le décret de février 220.

chiffres clefs

DES EFFECTIFS

220
agents

79%
de femmes

17 166€
de frais de formation

> La PMA pourvue d'autorisation d'absence

Suite à la loi relative à la modernisation du système de santé, l'instauration pour la salariée et son conjoint à un droit à autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA) a été mis en place en 2020 par la collectivité. Cette mesure permet de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.
Elle contribue également à l'égalité entre les femmes et les hommes puisque le législateur a entendu intégrer le conjoint dans le champ de ce nouveau droit.

> Une prise en considération des missions en Quartiers Prioritaires

Sachant que l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) validant le périmètre définitif du Quartier Prioritaire de la Ville, il a été décidé d'attribuer une NBI à compter du 1er janvier 2020 aux agents des crèches Le Royaume d'Apamée et Les Pitchouns, bien qu'elles ne soient pas à l'intérieur du périmètre mais à proximité immédiate, afin de prendre en compte l'évolution des demandes des familles et les difficultés rencontrées au quotidien par les professionnelles des crèches précitées.

Moderniser l'action publique

« Promouvoir ses politiques publiques et valoriser son image sont les enjeux de communication de la CCPAP. »

UNE CHARTE DE BON USAGE EN INFORMATIQUE ET TELEPHONIE

Une Charte informatique a été mise en place pour organiser les conditions d'utilisation par les agents du système d'information et de télécommunication, la messagerie électronique, Internet et, plus généralement, les fichiers matériels et logiciels utilisés dans le cadre de l'accomplissement des tâches au quotidien.

DES EFFORTS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

Malgré la crise sanitaire et les conditions de confinement/couvre-feu qui ont rendu délicates les animations et la communication à destination du public, des efforts ont été largement mis en œuvre pour palier à ces difficultés.
La communication a été maintenue en continuité : partage des consignes et informations quotidiennes sur le site web et Facebook, informations sur les phases de confinement/déconfinement, réorganisation des services, continuité du service public, partage des consignes officielles en lien avec la crise sanitaire : décrets, arrêtés préfectoraux, recommandations...

LE SURSAUT DES RESEAUX SOCIAUX

Mise en sommeil fin septembre 2018, la page Facebook de la collectivité a été réactivée le 20 mars 2020 pour faciliter la communication en période de confinement : 250 posts ont été publiés entre le 20 mars et le 31 décembre 2020.
Cette activité a ainsi permis une bonne fréquentation des abonnés avec un passage de 225 à 380 personnes suivant le réseau social.
La majorité étant également particulièrement active car 357 mentions j'aime ont été recensées contre 208 à la reprise d'activité de la page dédiée.

DEVELOPPEMENT DU PROJET DE L'HERS VIF

La vallée de l'Hers Vif fait l'objet d'une valorisation globale comprenant un volet touristique, environnemental et communicant. Les pontons du site ont été aménagés en mai-juin 2020.

NOUVEAU CONSEIL : NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le changement de présidence et le renouvellement des membres du Conseil communautaire suite aux élections du mois de juillet 2020 a engendré un important travail de mise à jour cette année : annuaires internes, trombinoscope, mise à jour du site internet, relais aux partenaires...

Renforcer la stratégie budgétaire et financière

Le service financier gère la préparation et l'exécution des 8 budgets de la Communauté de communes.
Le budget général retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité pour toutes ses compétences, sauf pour les opérations d'aménagement, suivies dans des budgets annexes.
Les budgets annexes «Gabriélat», «Les Pignès», «Chandelet», «Bonzom», et «Garaoutou» retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de ces 5 zones d'activités économiques.
Le budget annexe «Perception» retrace les opérations de location de la Trésorerie de Saverdun (bâtiment intercommunal) à la Direction Générale des Finances Publiques.
Le budget annexe « Torrell » retrace les opérations de location-vente d'un atelier-relais à l'entreprise Torrell à Saverdun.

CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

En 2020, les dépenses de la Communauté de communes se sont élevées à 23 197 647,38€.
Les dépenses de fonctionnement ont atteint 19 950 574,04€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 247 073,34€ auxquels s'ajoutent 1 435 378,17€ de restes à réaliser.
Le résultat de clôture de l'exercice 2020 (réalisations de l'exercice + résultats cumulés, toutes sections confondues, est excédentaire

chiffres clefs

BUDGET 2020

5,67%
Taxe habitation

5,48%
Taxe foncier bâti

24,21%
Taxe foncier non bâti

10,27%
Cotisation foncière des entreprises

41,89%
Fiscalité professionnelle de zone

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

13,26%
Ancienne CC Pays de Pamiers

15,92%
Ancienne CC Canton de Saverdun

BUDGETS 2020

Fonctionnement : 21 285 692,18€

Investissement : 5 887 594,20€

Budget prévisionnel annexe GABRIELAT :
- Fonctionnement : 9 979 170,37€
- Investissement : 9 861 205,50€

Budget prévisionnel annexe LES PIGNES :
- Fonctionnement : 1 517 283,40€
- Investissement : 1 474 926,82€

Budget prévisionnel annexe CHANDELET :
- Fonctionnement : 619 611,04€
- Investissement : 613 618,11€

Budget prévisionnel annexe BONZOM :
- Fonctionnement : 540 684,28€
- Investissement : 782 453,83€

Budget prévisionnel annexe GARAOUTOU :
- Fonctionnement : 58 447,03€
- Investissement : 52 461,66€

Budget prévisionnel annexe PERCEPTION :
- Fonctionnement : 26 216,48€
- Investissement : 19 576,63€

Budget prévisionnel annexe TORRELL :
- Fonctionnement : 0,00€
- Investissement : 661,19€

DEPENSES

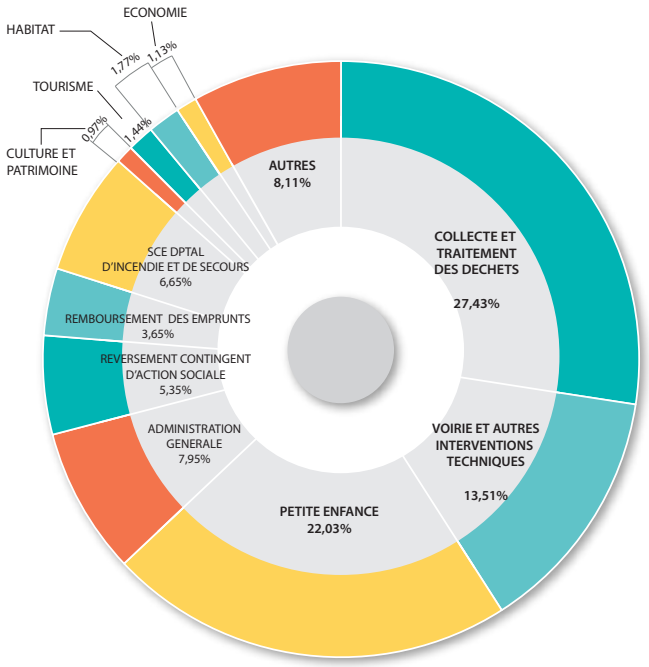

RECETTES

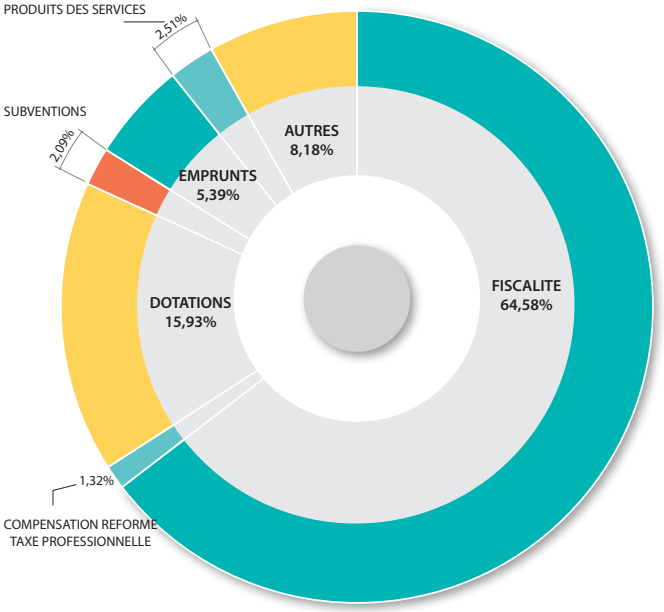

COMMANDE PUBLIQUE

Durant l'année 2020, le service de la Commande publique a continué la mise à jour des marchés et contrats en cours au sein de la CCPAP : contrats affectés, relance des marchés périodiques, mise en place du projet d'aménagement de la ZA de Gabriélat (maitrise d'œuvre et travaux), mise en œuvre de commandes groupées à destination des communes membres (masques, urnes, défibrillateurs...), mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec la commune de St Jean du Falga.

chiffre clef

MARCHÉS PUBLICS

13 marchés passés en 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES

5 rue de la Maternité
09100 PAMIERS

www.ccpap.fr

Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées

Crédit photos : Marie-Lou Doucet / Création maquette & Impression Nova Scop Foix - 05 61 65 14 64